



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation: Lubrifiant.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

JAX INC.
W134 N5373 CAMPBELL DRIVE
MENOMONEE FALLS, WI 53051 USA
Tel: +01-262-781-8850
Fax: +01-262-781-3906
E-mail: patty@jax.com
Web: www.jax.com

Service chargé des renseignements:

REACH Only Representative
B-Lands Consulting
WTC, 5 Place Robert Schuman, BP 1516
38025 Grenoble, FRANCE
Tel: +33 476 295 869
Fax: +33 476 295 870
Email: europa@reach-compliance.eu
Web: www.reachteam.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: France - INRS / ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger: Non applicable.

Mention d'avertissement: Non applicable.

Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, Sulfonate de calcium, Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-2**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux:**

CAS: 8042-47-5 EINECS: 232-455-8 Reg.nr.: 01-2119487078-27-XXXX	White mineral oil (petroleum) Asp. Tox. 1, H304	50-100%
CAS: 68584-23-6 EINECS: 271-529-4 Reg.nr.: 01-2119492627-25-0001	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<10%
CAS: 61789-86-4 EINECS: 263-093-9 Reg.nr.: 01-2119488992-18-0001	Sulfonate de calcium Skin Sens. 1B, H317	≥2,5-<10%
CAS: 70024-69-0 Reg.nr.: 01-2119492616-28-0004	Benzenesulfonic acid, mono-C16-24-alkyl derivatives, calcium salts Skin Sens. 1B, H317	≥2,5-<10%
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥0,1-<5%
CAS: 26264-06-2 EINECS: 247-557-8	dodecylbenzène sulfonate de calcium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	≥1-<3%
CAS: 68411-46-1 EINECS: 270-128-1 Reg.nr.: 01-2119491299-23-0002	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<2,5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥0,25-<2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:**Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.**Après contact avec les yeux:**En cas de port de lentilles de contact, les retirer.
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Demander immédiatement conseil à un médecin.**Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-2**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients hermétiquement fermés.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****471-34-1 carbonate de calcium**VME | Valeur à long terme: 10 mg/m³**DNEL****68411-46-1 benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène**

Dermique | DNEL (EC) - Long-term exposure - systemic effects | 0,62 mg/kg (workers)

PNEC**68411-46-1 benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène**

PNEC | 0,051 mg/L (Fish)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-2

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains:



Gants de protection

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux:



Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:

Pâteuse

Couleur:

Blanc

Odeur:

Aromatique

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair

> 180 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

Température d'inflammation:

Non déterminé.

Température de décomposition:

Non déterminé.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

Propriétés comburantes

Non déterminé.

Pression de vapeur:

Non déterminé.

Densité:

0,95 - 1,05 g/cm³

Densité relative

Non déterminé.

Densité de vapeur:

Non déterminé.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-2

Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Non déterminé.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Pas de données disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Conserver à l'écart de la chaleur et de la lumière du soleil directe.**10.5 Matières incompatibles:** Eviter les oxydants forts, les alcalins forts et les acides forts.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Composés métalliques toxiques

Oxydes de soufre (SOx)

Oxydes nitriques (NOx)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****8042-47-5 White mineral oil (petroleum)**

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)

61789-86-4 Sulfonate de calcium

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)

471-34-1 carbonate de calcium

Oral LD50 6.450 mg/kg (rat)

68411-46-1 benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD Test Guideline 401)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-2**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****61789-86-4 Sulfonate de calcium**

LC50/96h >10.000 mg/L (Fish) (OECD 203)

1314-13-2 oxyde de zinc

LC50/96h 0-1 mg/L (Fish)

IC50/72h 0,17 mg/L (Pseudokirchneriella Subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Effets écotoxiques:****Remarque:** Nocif pour les poissons.**Autres indications écologiques****Indications générales:**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:** Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Emballages non nettoyés:****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA** Non applicable.**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR, ADN, IMDG, IATA** Non applicable.**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.08.2018

Numéro de version 1

Révision: 23.08.2018

Nom du produit: JAX Halo-Guard FG-2

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3